

# Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Volksinitiative „gegen masslosen Bau umwelt- und  
landschaftsbelastender Anlagen“**

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Bernath, Magdalena  
Freymond, Nicolas

## Citations préféré

Bernath, Magdalena; Freymond, Nicolas 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Volksinitiative „gegen masslosen Bau umwelt- und landschaftsbelastender Anlagen“, 2006 - 2009*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 26.06.2025.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	<b>1</b>
<b>Infrastructure et environnement</b>	<b>1</b>
Protection de l'environnement	1
Protection de la nature	1
Politique de protection de l'environnement	1

# Abréviations

---

# Chronique générale

## Infrastructure et environnement

### Protection de l'environnement

#### Protection de la nature

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 25.09.2009  
NICOLAS FREYMOND

Les chambres se sont saisies du message du Conseil fédéral concernant **l'initiative populaire « contre la création effrénée d'implantations portant atteinte au paysage et à l'environnement »**. Suivant le gouvernement, la majorité de la commission du Conseil national a soutenu le projet d'arrêté recommandant au peuple de rejeter l'initiative au motif qu'elle entraînerait des restrictions excessives au point de rendre de fait quasiment impossible toute nouvelle construction ou toute extension d'une installation existante. Elle a en outre critiqué le transfert de compétences en matière d'aménagement du territoire des cantons à la Confédération induit par le texte déposé par la Fondation Helvetia Nostra, ainsi que la négligence complète des intérêts et des besoins cantonaux et communaux. Enfin, elle a souligné combien cette atteinte à la liberté économique serait préjudiciable au développement économique du pays. Une minorité Teuscher (pe, BE) s'est au contraire prononcée en faveur de l'initiative, arguant de la nécessité d'instituer une régulation plus forte afin de préserver le sol et l'environnement des nuisances induites par un développement aujourd'hui largement anarchique. Le plénum a suivi la majorité de sa commission en décidant, par 116 voix contre 33 (et 25 abstentions), de recommander le rejet. Les élus bourgeois ont fait bloc contre l'initiative, tandis que les Verts et un tiers des socialistes l'ont soutenue, les autres s'étant abstenus.

Si elle a reconnu la nécessité d'agir en ce domaine, la commission du Conseil des Etats a néanmoins elle aussi recommandé le rejet du texte. Les sénateurs ont suivi leur commission, par 33 voix contre 2. En votation finale, les chambres ont confirmé leur décision respectivement par 142 voix contre 41 et par 30 voix contre 3.<sup>1</sup>

#### Politique de protection de l'environnement

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 06.06.2006  
MAGDALENA BERNATH

Die Vereinigung „Helvetia nostra“ des Umweltschützers Franz Weber lancierte eine **Volksinitiative „gegen masslosen Bau umwelt- und landschaftsbelastender Anlagen“**. Sie verlangt, dass umwelt- und landschaftsbelastende Anlagen wie Industrie- und Gewerbekomplexe, Steinbrüche, Flugplätze, Einkaufszentren, Anlagen zur Abfallverwertung und -beseitigung, Verbrennungs- und Kläranlagen, Sportstadien, Anlagen für Sport und Freizeit, Vergnügungsparks, Parkhäuser und Parkplätze nur erstellt und erweitert werden dürfen, wenn dafür aus bildungs- oder gesundheitspolitischer, natur- oder landschaftsschützerischer Sicht gesamtschweizerisch ein dringendes Bedürfnis besteht und die Nachhaltigkeit sichergestellt ist. Zur zweiten von Helvetia Nostra lancierten Volksinitiative „Schluss mit dem uferlosen Bau von Zweitwohnungen“, siehe hier.<sup>2</sup>

---

1) BO CN, 2009, 1022 ss., 1038 et 1826; BO CE, 2009, p. 871 ss. et 1002; FF, 2009, p. 6009 s.  
2) BBl, 2006, S. 5233 ff.; Presse vom 10.5.06.